



▲ La centrale villageoise des Haies (Rhône), qui occupe des bâtiments publics et des habitations privées, est soutenue par la Sem'soleil.



La Sem'soleil en chiffres

- Mise en service : avril 2010
- Capital : 370 000 euros
- Actionnaires : communautés de communes du Pays d'Urfé, Pays d'Astrée, Vals d'Aix et Isable, SIEL et conseil général de la Loire (85 %); privés (Sergies, structure similaire à la Sem'soleil mais dans la Vienne, etc.) (15 %).

→ énergies renouvelables sur le département de la Loire tout en garantissant un contrôle par les collectivités locales. « Par ce biais, le Syndicat intercommunal d'énergies de la Loire (SIEL), qui regroupe 327 communes, 42 intercommunalités et le conseil général et qui n'avait pas l'envergure pour réaliser de tels projets, peut néanmoins être partenaire », explique sa directrice Marie-José Makareinis. Le SIEL aide ainsi les porteurs de projets publics (communes, intercommunalités, hôpitaux, universités, etc.) mais aussi privés (investisseurs spécialisés dans l'éolien ou le photovoltaïque, entreprises, agriculteurs, bailleurs sociaux, etc.) tout au long des procédures : consultation, négociation, assistance à maîtrise d'ouvrage, expertise, information, etc.

Les projets sont le plus souvent réalisés, financés et exploités par des sociétés par actions simplifiées (SAS) satellites, véritables sociétés de projets dans lesquelles la Sem'soleil ne prend que 2 % environ de participation mais peut exercer un droit de veto, comme par exemple pour empêcher une opération qui ne prend pas assez en compte la population. « La Sem pourra imposer un démantèlement par l'opérateur ou exiger une participation de la SAS pour rémunérer le personnel de la Sem ou investir dans des bâtiments publics », détaille Marie-José Makareinis. En revanche, elle ne se substitue pas au programme de maîtrise d'ouvrage porté par le SIEL en matière d'énergies renouvelables (chaufferie bois, solaire thermique ou photovoltaïque) pour le patrimoine des collectivités adhérentes au SIEL.

Dans le cadre de petits projets, la Sem apporte un appui financier. Pour la centrale villageoise sur la commune des Haies (Rhône, 772 habitants), la Sem'soleil a été sollicitée par Rhônalpennergie-environnement pour un accompagnement technique et financier au développement du photovoltaïque, notamment sur des maisons de particuliers. Parfois, la



Sem finance entièrement un projet photovoltaïque d'entreprise, celle-ci mettant à disposition son toit pour une location symbolique et la Sem se rémunérant pour la vente d'électricité : « Pour l'entreprise, il s'agit d'afficher une démarche de développement durable vis-à-vis de ses clients », assure la directrice du SIEL.

Pour l'instant, seule une toiture photovoltaïque sur un bâtiment d'entreprise a été réalisée. Les projets éoliens ont, quant à eux, rencontré une forte opposition de la part des riverains. Un salarié à temps plein devrait être recruté d'ici fin 2014 pour démarcher les entreprises et les personnes publiques. « La Sem doit déclencher des opérations qui se cherchent », conclut Marie-José Makareinis.

Une centrale photovoltaïque dans le Gers

« À force d'être démarchés par des commerciaux cherchant du terrain au sol pour installer des centrales solaires avant le moratoire¹, on s'est lancé sur des terrains de la zone industrielle de la Pôme qui ne trouvaient pas preneurs » : Olivier Paul, directeur général des services de la communauté de communes de la Ténarèze (Gers, 12 047 habitants) résume ainsi la genèse du projet de centrale photovoltaïque. Mais la communauté de communes, compétente en matière de développement économique, fait jouer la concurrence. Un appel à projets est lancé en juin 2009. Sur quinze candidats et quatre auditionnés, Valeco est retenu fin 2009 pour réaliser



La centrale photovoltaïque en chiffres

- Mise en service : 13 août 2013
- Puissance du projet : 10 MWc
- Production annuelle : 12 000 MWh/an
- Consommation équivalente (hors chauffage) : 4 800 foyers
- CO₂ évité : 5 738 t/an

et exploiter la centrale sur vingt ans, avec dix ans de renouvellement possible. « À terme, deux possibilités s'offriront : soit la centrale est opérationnelle et on continue, soit elle ne l'est plus et l'exploitant devra alors la démonter à ses frais », indique Olivier Paul.

Toutefois, avec le moratoire maintenant entré en vigueur, les projets sont soumis à appels d'offre nationaux. Comme beaucoup d'autres, le projet n'a pas été retenu². « On est alors passé à un tarif de rachat de l'électricité produite de 32 à 12 centimes le kilowatt crête (kWc), autant dire qu'il a fallu revoir complètement le projet », assure Olivier Paul. La communauté de communes de la Ténarèze décide alors de baisser la location des terrains de 87 000 à 44 000 euros par an. En réalité, c'est 44 000 à 49 000 euros par an, car la location varie en fonction des heures d'ensoleillement annuelles (1 170 heures au minimum et 1 290 au maximum). L'entreprise a revu son projet à la baisse, passant de 33 à 12 millions d'euros. « Pour ce faire, elle a financé la maîtrise d'œuvre sur ses fonds propres et réalisé des économies sur les panneaux, les structures et la technique. L'implantation des panneaux a été optimisée. De leur côté, les constructeurs ont baissé leurs prix », explique Olivier Paul. Surtout, c'était l'explosion bénéfique d'une bulle spéculative, tous voulant être de la partie.

Au demeurant, l'opération reste rentable pour la communauté de communes avec les rentrées annuelles de location de terrain, mais aussi l'impôt forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) dû par les centrales de production d'énergie électrique d'origine photovoltaïque ou hydraulique dont la puissance électrique installée est supérieure ou égale à 100 kilowatts (article 1519 F du Code général des impôts). Avec 7,21 euros par kW de puissance installée au 1^{er} janvier de l'année d'imposition, cela re-

présente 72 100 euros par an à partager pour moitié avec le conseil général du Tarn. Sans compter 157 500 euros d'indemnités compensatoires versés par Valeco à la communauté de communes, les terrains ayant été immobilisés sans garantie de réussite. Ces indemnités ont été préférées au financement du développement d'un tourisme d'entreprise et affectées au budget général de la communauté de communes. De son côté, Sébastien Appy, ingénieur à Valeco, estime le temps de retour sur investissement à dix-sept ans, mais souhaite parvenir par un entretien soigné à vingt-cinq ans d'exploitation. Olivier Paul souligne l'apport d'un technicien du Syndicat départemental d'électrification du Gers dans un contexte d'abord de plein boom, puis déprimé à cause du moratoire : « Il était présent quand on a auditionné les entreprises et nous a aidés à faire notre choix », apprécie le directeur général des services. « Forts de cette expérience, on réfléchit sérieusement à d'autres projets sans oublier la rentabilité », assure Olivier Paul qui pense notamment aux toitures photovoltaïques.

Une régie communale à la pointe dans la Somme

La régie communale d'électricité de Montdidier (Somme, 6 103 habitants) a développé à ce jour quatre éoliennes, un réseau de chaleur bois, une centrale photovoltaïque et des logements sociaux fonctionnant à poêle à bois. La nécessité pour la régie de trouver de nouvelles recettes est à l'origine de cette

